Annexe II

Nº 0201/9549

Secrétariat du Cabinet Hôtel du gouvernement Bangkok 10300

Le 28 juillet E.B. 2537 (1994)

Objet

Création du Comité d'approbation des investissement en vertu de l'Accord pour la promotion et la protection des investissements, intervenu entre la Thaïlande et d'autres pays

Adressée au Ministre des Affaires étrangères

Référence

Note nº 0504/45710 du ministère des Affaires étrangères, datée du 7

juillet E.B. 2537 (1994)

La présente note se rapporte à la proposition du ministère des Affaires étrangères concernant la création du Comité d'approbation des investissements en vertu de l'Accord pour la promotion et la protection des investissements, intervenu entre la Thailande et d'autres pays, soumis au Cabinet pour considération et approbation.

Dans sa décision du 26 juillet E.B. 2537 (1994), le Cabinet approuve la création du Comité en question, selon la proposition du ministère des Affaires étrangères.

La présente confirme les faits cités plus hauts, qui ont également été communiqués au ministère des Finances et au Bureau du budget, pour information.

signature

Pour le secrétaire général, le sous-secrétaire général, (M. Nopadol Hengjaroen)